

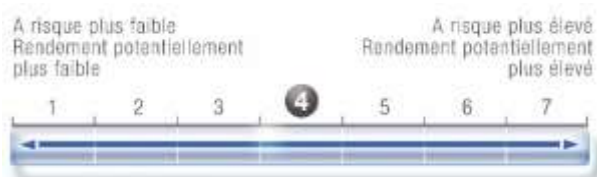
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. **Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale**, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en **connaissance de cause d'investir ou non**.

ELLIPSIS CREDIT ROAD 2028
 Part IEUR - Code ISIN FR001400B8G2
 Ellipsis Asset Management - Groupe Kepler Cheuvreux

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM Ellipsis Credit Road 2028 a pour objectif de réaliser à la date d'échéance du FCP fixée au 30 juin 2028 une performance annualisée nette de frais supérieure à 5,75% pour les parts « I » (ci-après « Performance cible ») à travers une gestion active discrétionnaire d'un portefeuille de titres de créances.
- Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la Société de gestion qui tiennent compte d'un risque potentiel de défaut d'un ou plusieurs émetteurs et des coûts de couverture de change le cas échéant ; il ne constitue pas une garantie de rendement.
- En raison de son objectif de gestion et de la stratégie de gestion poursuivie consistant principalement à détenir des titres jusqu'à leur maturité le FCP est géré de manière discrétionnaire et pas en référence à un indice. La performance du FCP peut être rapprochée a posteriori à la Performance cible, à savoir pour les parts « I » une performance de 5,75% nette de frais annualisée ;
- Si au plus tard le 30 juin 2026 le FCP a atteint ou dépassé 70% de la Performance cible totale cumulée entre la date de lancement de la part et le 30 juin 2028, la Société de Gestion pourra opter soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du FCP.
- La stratégie du FCP sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité (portage ou « buy and hold ») afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. La stratégie de gestion est basée sur une approche discrétionnaire qui s'appuie sur une analyse crédit (dite bottom-up) complète de l'émetteur comme de l'émission. La stratégie ne se limite donc pas à du portage des titres, la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille, conformément aux opinions du gérant.
- Le portefeuille sera composé jusqu'à 100% de l'actif net de titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euro ou autres devises étrangères à hauteur maximum 20% de l'actif net, émises par des émetteurs privés, et, accessoirement par des émetteurs publics, situés dans des pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 20% de l'actif net, des pays hors OCDE, ayant une échéance d'au plus 6 mois + 1 jour après le 30 juin 2028. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre 0 et +6. Compte tenu de la stratégie du FCP, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.
- Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences) et jusqu'à 100% de l'actif net en titres à caractère spéculatif dits « High Yield », de notation comprise entre BB+ et CCC+ . Le FCP ne pourra détenir plus de 10% de l'actif net de titres notés CCC+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion). La notation moyenne des titres à l'actif du fonds sera de BB-. Par ailleurs, la proportion de titres non notés ne pourra dépasser 25% de l'actif net du FCP.
- L'allocation s'effectue sans prédominance sectorielle et de taille de capitalisation des émetteurs parmi les principaux marchés de la dette et sans contrainte concernant le type de dette.
- L'exposition du FCP au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.
- Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans une optique de constitution d'une exposition synthétique à un ou plusieurs risques en conformité avec l'objectif de gestion, sans dépasser une limite d'exposition globale de 110% de l'actif net. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue d'effectuer des arbitrages ou de couvrir le portefeuille.
- Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions des OPC de droit français ou étranger ou fonds d'investissement afin de gérer sa trésorerie et ajuster les mouvements de passif.
- Autres informations : L'équipe de gestion intègre dans ses décisions d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sans pour autant que les critères ESG soient un facteur déterminant de cette prise de décision.
- Pour cette classe de parts, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11h auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 jour ouvré.
- Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 30 juin 2028.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie 4 s'explique par le fait que le FCP est investi sur des titres spéculatifs dont la notation est basse. L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il

est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP

Risque de crédit : risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Ce risque est accru du fait de la détention de titres spéculatifs.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	Néant
Frais de sortie :	1% maximum*

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	0,66 % TTC de l'actif net**

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance :	10% TTC de la surperformance annuelle nette de frais au-delà d'une performance de 5,75% nette de frais annualisée une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées

*Les frais de sortie s'appliqueront pendant un an à compter de la date d'activation de la part et seront supprimés au bout d'un an de vie de la part

**Le pourcentage indiqué est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les commissions de surperformance sont cristallisées annuellement lors de la clôture de l'exercice comptable du fonds. Pour les parts lancées au cours d'un exercice, la première période de cristallisation courra de la date de lancement de cette part jusqu'à la fin du prochain exercice. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les frais de gestion variables sont acquis à la société de gestion même si la valeur liquidative de fin d'exercice est inférieure à la valeur liquidative de clôture de l'exercice précédent du fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ellipsis-am.com ou sur demande à l'adresse client_service@ellipsis-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Les performances ne pourront être affichées qu'après la fin d'une année civile complète. Une performance affichée sur une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 112 avenue Kleber, 75116 Paris, par mail client_service@ellipsis-am.com ou sur le site internet www.ellipsis-am.com. La valeur liquidative est publiée sur le site www.ellipsis-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, sont disponibles sur le site internet www.ellipsis-am.com et sur demande.

La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 novembre 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ELLIPSIS CREDIT ROAD 2028
Part I-DEUR - Code ISIN FR001400B8H0
Ellipsis Asset Management - Groupe Kepler Cheuvreux

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM Ellipsis Credit Road 2028 a pour objectif de réaliser à la date d'échéance du FCP fixée au 30 juin 2028 une performance annualisée nette de frais supérieure à 5,75% pour les parts « I » (ci-après « Performance cible ») à travers une gestion active discrétionnaire d'un portefeuille de titres de créances.
- Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la Société de gestion qui tiennent compte d'un risque potentiel de défaut d'un ou plusieurs émetteurs et des coûts de couverture de change le cas échéant ; il ne constitue pas une garantie de rendement.
- En raison de son objectif de gestion et de la stratégie de gestion poursuivie consistant principalement à détenir des titres jusqu'à leur maturité le FCP est géré de manière discrétionnaire et pas en référence à un indice. La performance du FCP peut être rapprochée a posteriori à la Performance cible, à savoir pour les parts « I » une performance de 5,75% nette de frais annualisée ;
- Si au plus tard le 30 juin 2026 le FCP a atteint ou dépassé 70% de la Performance cible totale cumulée entre la date de lancement de la part et le 30 juin 2028, la Société de Gestion pourra opter soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du FCP.
- La stratégie du FCP sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité (portage ou « buy and hold ») afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. La stratégie de gestion est basée sur une approche discrétionnaire qui s'appuie sur une analyse crédit (dite bottom-up) complète de l'émetteur comme de l'émission. La stratégie ne se limite donc pas à du portage des titres, la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille, conformément aux opinions du gérant.
- Le portefeuille sera composé jusqu'à 100% de l'actif net de titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euro ou autres devises étrangères à hauteur maximum 20% de l'actif net, émises par des émetteurs privés, et, accessoirement par des émetteurs publics, situés dans des pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 20% de l'actif net, des pays hors OCDE, ayant une échéance d'au plus 6 mois + 1 jour après le 30 juin 2028. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre 0 et +6. Compte tenu de la stratégie du FCP, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.
- Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences) et jusqu'à 100% de l'actif net en titres à caractère spéculatif dits « High Yield », de notation comprise entre BB+ et CCC+ . Le FCP ne pourra détenir plus de 10% de l'actif net de titres notés CCC+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion). La notation moyenne des titres à l'actif du fonds sera de BB-. Par ailleurs, la proportion de titres non notés ne pourra dépasser 25% de l'actif net du FCP.
- L'allocation s'effectue sans prédominance sectorielle et de taille de capitalisation des émetteurs parmi les principaux marchés de la dette et sans contrainte concernant le type de dette.
- L'exposition du FCP au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.
- Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans une optique de constitution d'une exposition synthétique à un ou plusieurs risques en conformité avec l'objectif de gestion, sans dépasser une limite d'exposition globale de 110% de l'actif net. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue d'effectuer des arbitrages ou de couvrir le portefeuille.
- Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions des OPC de droit français ou étranger ou fonds d'investissement afin de gérer sa trésorerie et ajuster les mouvements de passif
- Autres informations : L'équipe de gestion intègre dans ses décisions d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sans pour autant que les critères ESG soient un facteur déterminant de cette prise de décision.
- Pour cette classe de parts, les sommes distribuables sont distribuées et/ou capitalisées.
- Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11h auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 jour ouvré.
- Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 30 juin 2028.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie 4 s'explique par le fait que le FCP est investi sur des titres spéculatifs dont la notation est basse.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il

est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP

Risque de crédit : risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Ce risque est accru du fait de la détention de titres spéculatifs.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	Néant
Frais de sortie :	1% maximum*

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	0,66 % TTC de l'actif net**

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance :	10% TTC de la surperformance annuelle nette de frais au-delà d'une performance de 5,75% nette de frais annualisée une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées

* Les frais de sortie s'appliqueront pendant un an à compter de la date d'activation de la part et seront supprimés au bout d'un an de vie de la part

** Le pourcentage indiqué est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les commissions de surperformance sont cristallisées annuellement lors de la clôture de l'exercice comptable du fonds. Pour les parts lancées au cours d'un exercice, la première période de cristallisation courra de la date de lancement de cette part jusqu'à la fin du prochain exercice. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les frais de gestion variables sont acquis à la société de gestion même si la valeur liquidative de fin d'exercice est inférieure à la valeur liquidative de clôture de l'exercice précédent du fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ellipsis-am.com ou sur demande à l'adresse client_service@ellipsis-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Les performances ne pourront être affichées qu'après la fin d'une année civile complète. Une performance affichée sur une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 112 avenue Kleber, 75116 Paris, par mail client_service@ellipsis-am.com ou sur le site internet www.ellipsis-am.com. La valeur liquidative est publiée sur le site www.ellipsis-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, sont disponibles sur le site internet www.ellipsis-am.com et sur demande.

La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 novembre 2022.

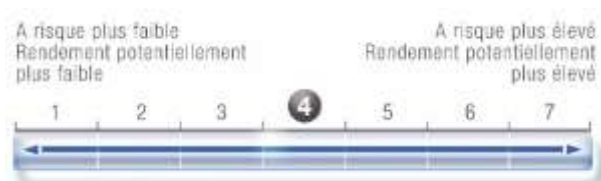
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ELLIPSIS CREDIT ROAD 2028
Part ICHF - Code ISIN FR001400B818
Ellipsis Asset Management - Groupe Kepler Cheuvreux

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM Ellipsis Credit Road 2028 a pour objectif de réaliser à la date d'échéance du FCP fixée au 30 juin 2028 une performance annualisée nette de frais supérieure à 5,75% pour les parts « I » (ci-après « Performance cible ») à travers une gestion active discrétionnaire d'un portefeuille de titres de créances.
- Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la Société de gestion qui tiennent compte d'un risque potentiel de défaut d'un ou plusieurs émetteurs et des coûts de couverture de change le cas échéant ; il ne constitue pas une garantie de rendement.
- En raison de son objectif de gestion et de la stratégie de gestion poursuivie consistant principalement à détenir des titres jusqu'à leur maturité le FCP est géré de manière discrétionnaire et pas en référence à un indice. La performance du FCP peut être rapprochée a posteriori à la Performance cible, à savoir pour les parts « I » une performance de 5,75% nette de frais annualisée ;
- Si au plus tard le 30 juin 2026 le FCP a atteint ou dépassé 70% de la Performance cible totale cumulée entre la date de lancement de la part et le 30 juin 2028, la Société de Gestion pourra opter soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du FCP.
- La stratégie du FCP sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité (portage ou « buy and hold ») afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. La stratégie de gestion est basée sur une approche discrétionnaire qui s'appuie sur une analyse crédit (dite bottom-up) complète de l'émetteur comme de l'émission. La stratégie ne se limite donc pas à du portage des titres, la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille, conformément aux opinions du gérant.
- Le portefeuille sera composé jusqu'à 100% de l'actif net de titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euro ou autres devises étrangères à hauteur maximum 20% de l'actif net, émises par des émetteurs privés, et, accessoirement par des émetteurs publics, situés dans des pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 20% de l'actif net, des pays hors OCDE, ayant une échéance d'au plus 6 mois + 1 jour après le 30 juin 2028. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre 0 et +6. Compte tenu de la stratégie du FCP, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.
- Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences) et jusqu'à 100% de l'actif net en titres à caractère spéculatif dits « High Yield », de notation comprise entre BB+ et CCC+ . Le FCP ne pourra détenir plus de 10% de l'actif net de titres notés CCC+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion). La notation moyenne des titres à l'actif du fonds sera de BB-. Par ailleurs, la proportion de titres non notés ne pourra dépasser 25% de l'actif net du FCP.
- L'allocation s'effectue sans prédominance sectorielle et de taille de capitalisation des émetteurs parmi les principaux marchés de la dette et sans contrainte concernant le type de dette.
- L'exposition du FCP au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.
- Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans une optique de constitution d'une exposition synthétique à un ou plusieurs risques en conformité avec l'objectif de gestion, sans dépasser une limite d'exposition globale de 110% de l'actif net. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue d'effectuer des arbitrages ou de couvrir le portefeuille.
- Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions des OPC de droit français ou étranger ou fonds d'investissement afin de gérer sa trésorerie et ajuster les mouvements de passif
- Autres informations : L'équipe de gestion intègre dans ses décisions d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sans pour autant que les critères ESG soient un facteur déterminant de cette prise de décision.
- Pour cette classe de parts, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11h auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 jour ouvré.
- Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans, soit pas avant le 30 juin 2028.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie 4 s'explique par le fait que le FCP est investi sur des titres spéculatifs dont la notation est basse. L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il

est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP

Risque de crédit : risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Ce risque est accru du fait de la détention de titres spéculatifs.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	Néant
Frais de sortie :	1% maximum*

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

** Les frais de sortie s'appliqueront pendant un an à compter de la date d'activation de la part et seront supprimés au bout d'un an de vie de la part*

*** Le pourcentage indiqué est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.*

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	0,66 % TTC de l'actif net**

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance :	10% TTC de la surperformance annuelle nette de frais au-delà d'une performance de 5,75% nette de frais annualisée une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées

Les commissions de surperformance sont cristallisées annuellement lors de la clôture de l'exercice comptable du fonds. Pour les parts lancées au cours d'un exercice, la première période de cristallisation courra de la date de lancement de cette part jusqu'à la fin du prochain exercice. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les frais de gestion variables sont acquis à la société de gestion même si la valeur liquidative de fin d'exercice est inférieure à la valeur liquidative de clôture de l'exercice précédent du fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ellipsis-am.com ou sur demande à l'adresse client_service@ellipsis-am.com.

PERFORMANCES PASSEES

Les performances ne pourront être affichées qu'après la fin d'une année civile complète. Une performance affichée sur une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 112 avenue Kleber, 75116 Paris, par mail client_service@ellipsis-am.com ou sur le site internet www.ellipsis-am.com. La valeur liquidative est publiée sur le site www.ellipsis-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, sont disponibles sur le site internet www.ellipsis-am.com et sur demande.

La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 novembre 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ELLIPSIS CREDIT ROAD 2028

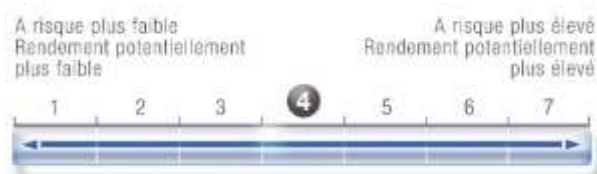
Part JEUR - Code ISIN FR001400B8J6

Ellipsis Asset Management - Groupe Kepler Cheuvreux

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM Ellipsis Credit Road 2028 a pour objectif de réaliser à la date d'échéance du FCP fixée au 30 juin 2028 une performance annualisée nette de frais supérieure à 5,40 % pour les parts « J » (ci-après « Performance cible ») à travers une gestion active discrétionnaire d'un portefeuille de titres de créances.
- Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la Société de gestion qui tiennent compte d'un risque potentiel de défaut d'un ou plusieurs émetteurs et des coûts de couverture de change le cas échéant ; il ne constitue pas une garantie de rendement.
- En raison de son objectif de gestion et de la stratégie de gestion poursuivie consistant principalement à détenir des titres jusqu'à leur maturité le FCP est géré de manière discrétionnaire et pas en référence à un indice. La performance du FCP peut être rapprochée a posteriori à la Performance cible, à savoir pour les parts « J » une performance de 5,40% nette de frais annualisée.
- Si au plus tard le 30 juin 2026 le FCP a atteint ou dépassé 70% de la Performance cible totale cumulée entre la date de lancement de la part et le 30 juin 2028, la Société de Gestion pourra opter soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du FCP.
- La stratégie du FCP sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité (portage ou « buy and hold ») afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. La stratégie de gestion est basée sur une approche discrétionnaire qui s'appuie sur une analyse crédit (dite bottom-up) complète de l'émetteur comme de l'émission. La stratégie ne se limite donc pas à du portage des titres, la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille, conformément aux opinions du gérant.
- Le portefeuille sera composé jusqu'à 100% de l'actif net de titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euro ou autres devises étrangères à hauteur maximum 20% de l'actif net, émises par des émetteurs privés, et, accessoirement par des émetteurs publics, situés dans des pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 20% de l'actif net, des pays hors OCDE, ayant une échéance d'au plus 6 mois + 1 jour après le 30 juin 2028. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre 0 et +6. Compte tenu de la stratégie du FCP, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.
- Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences) et jusqu'à 100% de l'actif net en titres à caractère spéculatif dits « High Yield », de notation comprise entre BB+ et CCC+ . Le FCP ne pourra détenir plus de 10% de l'actif net de titres notés CCC+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion). La notation moyenne des titres à l'actif du fonds sera de BB-. Par ailleurs, la proportion de titres non notés ne pourra dépasser 25% de l'actif net du FCP.
- L'allocation s'effectue sans prédominance sectorielle et de taille de capitalisation des émetteurs parmi les principaux marchés de la dette et sans contrainte concernant le type de dette.
- L'exposition du FCP au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.
- Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans une optique de constitution d'une exposition synthétique à un ou plusieurs risques en conformité avec l'objectif de gestion, sans dépasser une limite d'exposition globale de 110% de l'actif net. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue d'effectuer des arbitrages ou de couvrir le portefeuille.
- Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions des OPC de droit français ou étranger ou fonds d'investissement afin de gérer sa trésorerie et ajuster les mouvements de passif
- Autres informations : L'équipe de gestion intègre dans ses décisions d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sans pour autant que les critères ESG soient un facteur déterminant de cette prise de décision.
- Pour cette classe de parts, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11h auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 jour ouvré.
- Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 30 juin 2028.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie 4 s'explique par le fait que le FCP est investi sur des titres spéculatifs dont la notation est basse.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il

est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP

Risque de crédit : risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Ce risque est accru du fait de la détention de titres spéculatifs.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	Néant
Frais de sortie :	1% maximum*

* Les frais de sortie s'appliqueront pendant un an à compter de la date d'activation de la part et seront supprimés au bout d'un an de vie de la part

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs.

**Le pourcentage indiqué est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	1,01 % TTC de l'actif net**

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance :	10% TTC de la surperformance annuelle nette de frais au-delà d'une performance de 5,40 % nette de frais annualisée une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées

Les commissions de surperformance sont cristallisées annuellement lors de la clôture de l'exercice comptable du fonds. Pour les parts lancées au cours d'un exercice, la première période de cristallisation courra de la date de lancement de cette part jusqu'à la fin du prochain exercice. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les frais de gestion variables sont acquis à la société de gestion même si la valeur liquidative de fin d'exercice est inférieure à la valeur liquidative de clôture de l'exercice précédent du fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ellipsis-am.com ou sur demande à l'adresse client_service@ellipsis-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Les performances ne pourront être affichées qu'après la fin d'une année civile complète. Une performance affichée sur une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 112 avenue Kleber, 75116 Paris, par mail client_service@ellipsis-am.com ou sur le site internet www.ellipsis-am.com. La valeur liquidative est publiée sur le site www.ellipsis-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, sont disponibles sur le site internet www.ellipsis-am.com et sur demande.

La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 novembre 2022.

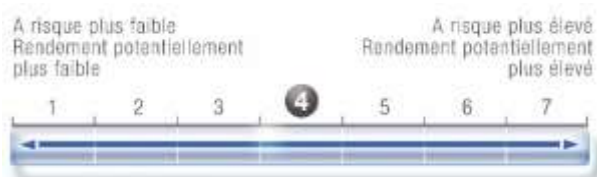
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ELLIPSIS CREDIT ROAD 2028
 Part J-DEUR - Code ISIN FR001400B8K4
 Ellipsis Asset Management - Groupe Kepler Cheuvreux

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM Ellipsis Credit Road 2028 a pour objectif de réaliser à la date d'échéance du FCP fixée au 30 juin 2028 une performance annualisée nette de frais supérieure à 5,40% pour les parts « J » (ci-après « Performance cible ») à travers une gestion active discrétionnaire d'un portefeuille de titres de créances.
- Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la Société de gestion qui tiennent compte d'un risque potentiel de défaut d'un ou plusieurs émetteurs et des coûts de couverture de change le cas échéant ; il ne constitue pas une garantie de rendement.
- En raison de son objectif de gestion et de la stratégie de gestion poursuivie consistant principalement à détenir des titres jusqu'à leur maturité le FCP est géré de manière discrétionnaire et pas en référence à un indice. La performance du FCP peut être rapprochée a posteriori à la Performance cible, à savoir pour les parts « J » une performance de 5,40% nette de frais annualisée.
- Si au plus tard le 30 juin 2026 le FCP a atteint ou dépassé 70% de la Performance cible totale cumulée entre la date de lancement de la part et le 30 juin 2028, la Société de Gestion pourra opter soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du FCP.
- La stratégie du FCP sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité (portage ou « buy and hold ») afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. La stratégie de gestion est basée sur une approche discrétionnaire qui s'appuie sur une analyse crédit (dite bottom-up) complète de l'émetteur comme de l'émission. La stratégie ne se limite donc pas à du portage des titres, la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille, conformément aux opinions du gérant.
- Le portefeuille sera composé jusqu'à 100% de l'actif net de titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euro ou autres devises étrangères à hauteur maximum 20% de l'actif net, émises par des émetteurs privés, et, accessoirement par des émetteurs publics, situés dans des pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 20% de l'actif net, des pays hors OCDE, ayant une échéance d'au plus 6 mois + 1 jour après le 30 juin 2028. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre 0 et +6. Compte tenu de la stratégie du FCP, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.
- Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences) et jusqu'à 100% de l'actif net en titres à caractère spéculatif dits « High Yield », de notation comprise entre BB+ et CCC+ . Le FCP ne pourra détenir plus de 10% de l'actif net de titres notés CCC+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion). La notation moyenne des titres à l'actif du fonds sera de BB-. Par ailleurs, la proportion de titres non notés ne pourra dépasser 25% de l'actif net du FCP.
- L'allocation s'effectue sans prédominance sectorielle et de taille de capitalisation des émetteurs parmi les principaux marchés de la dette et sans contrainte concernant le type de dette.
- L'exposition du FCP au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.
- Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans une optique de constitution d'une exposition synthétique à un ou plusieurs risques en conformité avec l'objectif de gestion, sans dépasser une limite d'exposition globale de 110% de l'actif net. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue d'effectuer des arbitrages ou de couvrir le portefeuille.
- Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions des OPC de droit français ou étranger ou fonds d'investissement afin de gérer sa trésorerie et ajuster les mouvements de passif
- Autres informations : L'équipe de gestion intègre dans ses décisions d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sans pour autant que les critères ESG soient un facteur déterminant de cette prise de décision.
- Pour cette classe de parts, les sommes distribuables sont distribuées et/ou capitalisées.
- Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11h auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 jour ouvré.
- Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 30 juin 2028.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie 4 s'explique par le fait que le FCP est investi sur des titres spéculatifs dont la notation est basse. L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il

est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP

Risque de crédit : risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Ce risque est accru du fait de la détention de titres spéculatifs.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	Néant
Frais de sortie :	1% maximum*

* Les frais de sortie s'appliqueront pendant un an à compter de la date d'activation de la part et seront supprimés au bout d'un an de vie de la part

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

**Le pourcentage indiqué est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	1,01 % TTC de l'actif net**

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance :	10% TTC de la surperformance annuelle nette de frais au-delà d'une performance de 5,40% nette de frais annualisée une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées

Les commissions de surperformance sont cristallisées annuellement lors de la clôture de l'exercice comptable du fonds. Pour les parts lancées au cours d'un exercice, la première période de cristallisation courra de la date de lancement de cette part jusqu'à la fin du prochain exercice. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les frais de gestion variables sont acquis à la société de gestion même si la valeur liquidative de fin d'exercice est inférieure à la valeur liquidative de clôture de l'exercice précédent du fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ellipsis-am.com ou sur demande à l'adresse client_service@ellipsis-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Les performances ne pourront être affichées qu'après la fin d'une année civile complète. Une performance affichée sur une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 112 avenue Kleber, 75116 Paris, par mail client_service@ellipsis-am.com ou sur le site internet www.ellipsis-am.com. La valeur liquidative est publiée sur le site www.ellipsis-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, sont disponibles sur le site internet www.ellipsis-am.com et sur demande.

La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 novembre 2022

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en **connaissance de cause d'investir ou non.**

ELLIPSIS CREDIT ROAD 2028
Part JCHF - Code ISIN FR001400B8L2
Ellipsis Asset Management - Groupe Kepler Cheuvreux

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM Ellipsis Credit Road 2028 a pour objectif de réaliser à la date **d'échéance du FCP fixée au 30 juin 2028** une performance annualisée nette de frais supérieure à 5,40% pour les parts « J » (ci-après « Performance cible ») à travers une gestion active discrétionnaire d'un portefeuille de titres de créances.
- Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la Société de gestion qui tiennent compte d'un risque potentiel de défaut d'un ou plusieurs émetteurs et des coûts de couverture de change le cas échéant ; il ne constitue pas une garantie de rendement.
- En raison de son objectif de gestion et de la stratégie de gestion poursuivie consistant principalement à détenir des titres **jusqu'à leur maturité** le FCP est géré de manière discrétionnaire et pas en référence à un indice. La performance du FCP peut être rapprochée a posteriori à la Performance cible, à savoir pour les parts « J » une performance de 5,40% nette de frais annualisée.
- Si au plus tard le 30 juin 2026 le FCP a atteint ou dépassé 70% de la Performance cible totale cumulée entre la date de lancement de la part et le 30 juin 2028, la Société de Gestion pourra opter soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du FCP.
- La stratégie du FCP sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité (portage ou « buy and hold ») afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. La stratégie de gestion est basée sur une approche discrétionnaire qui s'appuie sur une analyse crédit (dite bottom-up) complète de l'émetteur comme de l'émission. La stratégie ne se limite donc pas à du portage des titres, la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille, conformément aux opinions du gérant.
- Le portefeuille sera composé jusqu'à 100% de l'actif net de titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euro ou autres devises étrangères à hauteur maximum 20% de l'actif net, émises par des émetteurs privés, et, accessoirement par des émetteurs publics, situés dans des pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 20% de l'actif net, des pays hors OCDE, ayant une échéance d'au plus 6 mois + 1 jour après le 30 juin 2028. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre 0 et +6. Compte tenu de la stratégie du FCP, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.
- Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences) et jusqu'à 100% de l'actif net en titres à caractère spéculatif dits « High Yield », de notation comprise entre BB+ et CCC+ . Le FCP ne pourra détenir plus de 10% de l'actif net de titres notés CCC+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion). La notation moyenne des titres à l'actif du fonds sera de BB-. Par ailleurs, la proportion de titres non notés ne pourra dépasser 25% de l'actif net du FCP.
- L'allocation s'effectue sans prédominance sectorielle et de taille de capitalisation des émetteurs parmi les principaux marchés de la dette et sans contrainte concernant le type de dette.
- L'exposition du FCP au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.
- Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans une optique de constitution d'une exposition synthétique à un ou plusieurs risques en conformité avec l'objectif de gestion, sans dépasser une limite d'exposition globale de 110% de l'actif net. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue d'effectuer des arbitrages ou de couvrir le portefeuille.
- Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions des OPC de droit français ou étranger ou fonds d'investissement afin de gérer sa trésorerie et ajuster les mouvements de passif
- Autres informations : L'équipe de gestion intègre dans ses décisions d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sans pour autant que les critères ESG soient un facteur déterminant de cette prise de décision.
- Pour cette classe de parts, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11h auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 jour ouvré.
- Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 30 juin 2028.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie 4 s'explique par le fait que le FCP est investi sur des titres spéculatifs dont la notation est basse.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il

est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP

Risque de crédit : risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Ce risque est accru du fait de la détention de titres spéculatifs.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	Néant
Frais de sortie :	1% maximum*

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

** Les frais de sortie s'appliqueront pendant un an à compter de la date d'activation de la part et seront supprimés au bout d'un an de vie de la part*

***Le pourcentage indiqué est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.*

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	1,01 % TTC de l'actif net**

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance :	10% TTC de la surperformance annuelle nette de frais au-delà d'une performance de 5,40% nette de frais annualisée une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées

Les commissions de surperformance sont cristallisées annuellement lors de la clôture de l'exercice comptable du fonds. Pour les parts lancées au cours d'un exercice, la première période de cristallisation courra de la date de lancement de cette part jusqu'à la fin du prochain exercice. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les frais de gestion variables sont acquis à la société de gestion même si la valeur liquidative de fin d'exercice est inférieure à la valeur liquidative de clôture de l'exercice précédent du fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ellipsis-am.com ou sur demande à l'adresse client_service@ellipsis-am.com.

PERFORMANCES PASSES

Les performances ne pourront être affichées qu'après la fin d'une année civile complète. Une performance affichée sur une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 112 avenue Kleber, 75116 Paris, par mail client_service@ellipsis-am.com ou sur le site internet www.ellipsis-am.com. La valeur liquidative est publiée sur le site www.ellipsis-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, sont disponibles sur le site internet www.ellipsis-am.com et sur demande.

La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 novembre 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ELLIPSIS CREDIT ROAD 2028

Part PEUR - Code ISIN FR001400B8M0
Ellipsis Asset Management - Groupe Kepler Cheuvreux

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM Ellipsis Credit Road 2028 a pour objectif de réaliser à la date d'échéance du FCP fixée au 30 juin 2028 une performance annualisée nette de frais supérieure à 4,90% pour les parts « P » (ci-après « Performance cible ») à travers une gestion active discrétionnaire d'un portefeuille de titres de créances.
- Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la Société de gestion qui tiennent compte d'un risque potentiel de défaut d'un ou plusieurs émetteurs et des coûts de couverture de change le cas échéant ; il ne constitue pas une garantie de rendement.
- En raison de son objectif de gestion et de la stratégie de gestion poursuivie consistant principalement à détenir des titres jusqu'à leur maturité le FCP est géré de manière discrétionnaire et pas en référence à un indice. La performance du FCP peut être rapprochée a posteriori à la Performance cible, à savoir pour les parts « P » une performance de 4.90% nette de frais annualisée ;
- Si au plus tard le 30 juin 2026 le FCP a atteint ou dépassé 70% de la Performance cible totale cumulée entre la date de lancement de la part et le 30 juin 2028, la Société de Gestion pourra opter soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du FCP.
- La stratégie du FCP sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité (portage ou « buy and hold ») afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. La stratégie de gestion est basée sur une approche discrétionnaire qui s'appuie sur une analyse crédit (dite bottom-up) complète de l'émetteur comme de l'émission. La stratégie ne se limite donc pas à du portage des titres, la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille, conformément aux opinions du gérant.
- Le portefeuille sera composé jusqu'à 100% de l'actif net de titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euro ou autres devises étrangères à hauteur maximum 20% de l'actif net, émises par des émetteurs privés, et, accessoirement par des émetteurs publics, situés dans des pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 20% de l'actif net, des pays hors OCDE, ayant une échéance d'au plus 6 mois + 1 jour après le 30 juin 2028. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre 0 et +6. Compte tenu de la stratégie du FCP, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.
- Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des titres « Investment Grade » de notation supérieure à BB+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences) et jusqu'à 100% de l'actif net en titres à caractère spéculatif dits « High Yield », de notation comprise entre BB+ et CCC+ . Le FCP ne pourra détenir plus de 10% de l'actif net de titres notés CCC+ (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la Société de Gestion). La notation moyenne des titres à l'actif du fonds sera de BB-. Par ailleurs, la proportion de titres non notés ne pourra dépasser 25% de l'actif net du FCP.
- L'allocation s'effectue sans prédominance sectorielle et de taille de capitalisation des émetteurs parmi les principaux marchés de la dette et sans contrainte concernant le type de dette.
- L'exposition du FCP au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.
- Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans une optique de constitution d'une exposition synthétique à un ou plusieurs risques en conformité avec l'objectif de gestion, sans dépasser une limite d'exposition globale de 110% de l'actif net. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue d'effectuer des arbitrages ou de couvrir le portefeuille.
- Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions des OPC de droit français ou étranger ou fonds d'investissement afin de gérer sa trésorerie et ajuster les mouvements de passif
- Autres informations : L'équipe de gestion intègre dans ses décisions d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sans pour autant que les critères ESG soient un facteur déterminant de cette prise de décision.
- Pour cette classe de parts, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11h auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 jour ouvré.
- Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 30 juin 2028.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie 4 s'explique par le fait que le FCP est investi sur des titres spéculatifs dont la notation est basse.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il

est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP

Risque de crédit : risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Ce risque est accru du fait de la détention de titres spéculatifs.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	Néant
Frais de sortie :	1% maximum*

* Les frais de sortie s'appliqueront pendant un an à compter de la date d'activation de la part et seront supprimés au bout d'un an de vie de la part

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

**Le pourcentage indiqué est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	1,51 % TTC de l'actif net**

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance :	10% TTC de la surperformance annuelle nette de frais au-delà d'une performance de 4,90% nette de frais annualisée une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées

Les commissions de surperformance sont cristallisées annuellement lors de la clôture de l'exercice comptable du fonds. Pour les parts lancées au cours d'un exercice, la première période de cristallisation courra de la date de lancement de cette part jusqu'à la fin du prochain exercice. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les frais de gestion variables sont acquis à la société de gestion même si la valeur liquidative de fin d'exercice est inférieure à la valeur liquidative de clôture de l'exercice précédent du fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ellipsis-am.com ou sur demande à l'adresse client_service@ellipsis-am.com.

PERFORMANCES PASSEES

Les performances ne pourront être affichées qu'après la fin d'une année civile complète. Une performance affichée sur une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 112 avenue Kleber, 75116 Paris, par mail client_service@ellipsis-am.com ou sur le site internet www.ellipsis-am.com. La valeur liquidative est publiée sur le site www.ellipsis-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, sont disponibles sur le site internet www.ellipsis-am.com et sur demande.

La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 novembre 2022.